

BUDGET DE 2008 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2009

11.1 Le budget du Comité scientifique convenu pour 2008 et les prévisions budgétaires pour 2009 sont récapitulés au tableau 5. Les notes du tableau 5 se réfèrent aux postes budgétaires suivants :

- 1) Préparation et soutien de la réunion annuelle du WG-FSA, vérification, traduction et publication du rapport qui sera annexé au rapport du Comité scientifique, et frais de participation (prix des billets d'avion et indemnités de séjour) du directeur des données (réunion complète) et soutien administratif (deux jours) à la réunion, dans la mesure où celle-ci aura lieu juste avant le WG-EMM, au même endroit ou en sa proximité.
- 2) Préparation et soutien de la réunion annuelle du WG-EMM, vérification, traduction et publication du rapport en annexe au rapport du Comité scientifique, et frais de participation de quatre membres du secrétariat.
- 3) Préparation et soutien de la réunion annuelle du WG-FSA, WG-IMAF *ad hoc* y compris. Les frais couvrent les services informatiques, la vérification, la traduction et la publication du rapport qui sera annexé au rapport du Comité scientifique.
- 4) Préparation et soutien de la réunion annuelle du SG-ASAM, vérification, traduction et publication du rapport en annexe au rapport du Comité scientifique, et frais de participation du directeur des données ; la prochaine réunion est prévue pour 2009.
- 5) 50% des frais identifiés à SC-CAMLR-XXV, à la charge du Comité scientifique, pour l'organisation de l'atelier et les experts invités à l'atelier de CCAMLR-CBI.
- 6) Soutien du secrétariat et frais de participation associés à l'atelier CCAMLR-CBI.
- 7) 50% des frais identifiés à SC-CAMLR-XXV, à la charge du Comité scientifique, pour la vérification, la traduction et la publication du rapport de l'atelier CCAMLR-CBI.
- 8) Frais de soutien pour un atelier exploratoire de deux jours en 2008 (sous réserve de disponibilité de fonds) et estimation préliminaire des frais de préparation et de soutien pour une réunion du groupe technique *ad hoc* en 2009. Ces derniers pourraient inclure la vérification, la traduction et la publication du rapport en annexe au rapport du Comité scientifique, et les frais de participation du personnel du secrétariat.
- 9) Frais de participation d'un expert invité à l'atelier 2008 du WG-EMM sur la campagne d'évaluation des prédateurs, et estimation préliminaire du coût des experts invités aux réunions du groupe de travail en 2009.
- 10) Estimation des frais de production d'une affiche en couleur, résistant à l'eau, donnant instruction aux équipages de retirer les hameçons de tous les poissons

débarqués et de tous les appâts remontés. L'affiche, de format A3, serait traduite dans toutes les langues de la CCAMLR, ainsi qu'en indonésien, en coréen et en japonais.

- 11) Estimation des frais de production de modèles de photo, résistant à l'eau, offrant un fond fixe sur lequel régler l'appareil photo et servant de guide de références en couleur pour les photographies prises, pour permettre d'identifier les marques de poissons recapturés.
- 12) Frais de participation de l'analyste des données des observateurs scientifiques à la sixième conférence internationale des observateurs de pêcheries en 2009.
- 13) Frais de participation du directeur des données à l'atelier d'analyse des données de l'API en 2009.

11.2 Le Comité scientifique rappelle que le coût de l'atelier CCAMLR-CBI serait divisé en parts égales entre la CCAMLR et la CBI (SC-CAMLR-XXV, paragraphes 10.3 et 10.4). Les frais identifiés dans le budget du Comité scientifique (paragraphes 11.1 5) et 6) et tableau 5) représentent 50% du coût total de l'atelier. Il avise que, dans toute la mesure du possible, le comité directeur de l'atelier s'efforcera de réduire les coûts de l'atelier. En outre, le Comité scientifique encourage les Membres à étudier toutes les options de financement, afin de réduire les frais supportés par le Comité scientifique.

11.3 Le Comité scientifique estime que l'atelier d'un jour du WG-IMAF *ad hoc*, qui se déroulera juste avant sa réunion de 2008, n'aura probablement pas besoin de faire appel à un financement complémentaire.

11.4 Le Comité scientifique note que le Fonds spécial pour la science détient actuellement les sommes conservées qui serviront à la révision indépendante externe du GYM et à une partie de la révision du *Manuel de l'observateur scientifique*. Le Comité scientifique accepte de reporter ces sommes.

11.5 Le Comité scientifique approuve les dépenses suivantes dans le cadre du budget de 2008 de la Commission :

- financement du soutien linguistique pour *CCAMLR Science* fixé à 12 000 AUD ;
- diffusion électronique de *CCAMLR Science* sur le site de la CCAMLR ;
- traduction (de russe en anglais) de la clé russe des stades vitaux précoces des poissons antarctiques, publiée par VNIRO (environ 16 pages au format A5). Cette traduction sera utilisée par les groupes de travail pour produire une clé complète d'identification ;
- traduction (d'une autre langue vers l'anglais), au cas par cas, de documents clés soumis par des scientifiques francophones, russophones ou hispanophones aux groupes de travail. Il est estimé qu'environ 10 pages de texte devront peut-être être traduites chaque année ;

- participation de la présidente du Comité scientifique à la réunion de 2008 du CPE ;
- participation du directeur des données à la réunion de 2008 du CWP.

11.6 Le Comité scientifique recommande à la Commission de financer également les éléments suivants :

- Les coûts d'établissement de la coordination basée au secrétariat du programme de marquage des raies. Ces coûts couvrent le coût initial de l'achat de 50 000 marques et de matériel de marquage en quantité suffisante pour les navires qui pêcheront en 2007/08 et au cours des saisons à venir. Les marques et le matériel de marquage seront vendus aux Membres sur la base de la récupération des coûts.
- Une édition spéciale de *CCAMLR Science* en 2009, pour couvrir les résultats de l'atelier mixte CCAMLR-CBI, et en 2010, une édition spéciale des profils des espèces de la CCAMLR.

11.7 Le Comité scientifique demande à la Commission de lui rendre des avis sur la manière de concilier les tâches annuelles découlant de la résolution de l'AGNU sur la pêche de fond avec la charge déjà très lourde de travail du Comité scientifique et de ses groupes de travail.

11.8 Le Comité scientifique reconnaît que les besoins scientifiques toujours croissants de la Commission et de nouvelles initiatives internationales alourdissent le travail du Comité et de ses groupes de travail. Le Comité scientifique demande à la Commission de lui rendre des avis sur la manière de répondre aux exigences scientifiques de plus en plus importantes et de gérer ses activités à long terme.